REPUBLIQUE DU MALI Un Peuple – Un But – Une foi

MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'ASSAINISSEMENT

Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et Nuisances

Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (PASP-Mali)

PLAN NATIONAL DE PREVENTION DE L'ACCUMULATION DE STOCKS DE PESTICIDES OBSOLETES DU MALI

Juillet 2007

SOMMAIRE

I. Contexte et Justification	3
II. Objectif global	4
III. Objectifs spécifiques	4
1. Segment 1 : Réglementation et contrôle des produits à l'Importation/Exportation	5
2. Segment 2 : Réglementation et Contrôle dans les secteurs du « Transport, du Stockage et de la Distribution/Vente » des pesticides	8
3. Segment 3 : Réglementation et contrôle de l'utilisation des pesticides ; Réduction de l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse et promotion des méthodes alternatives	11
4. Segment 4 : Elimination des Stocks obsolètes de pesticides et des emballages vides	13
5. Fonctionnement et suivi/évaluation du plan national de prévention	19

Liste des sigles et abréviation utilisés.

APCAM Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali

CC Cellule de Coordination

CILSS Comité Permanent Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

CMDT Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles

CNGP Comité National de Gestion des Pesticides

CropLife CropLife

CSP Comité Sahélien des Pesticides

DGPC Direction Générale de la Protection Civile

DGRC Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle DHPS Division de l'Hygiène Publique et de la Salubrité

DNA Direction Nationale de l'Agriculture

DNACPN Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des

Nuisances

DNCC Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence DNCN Direction Nationale de la Conservation de la Nature

DNI Direction Nationale des Industries
 DNP Direction Nationale de la Pêche
 DNS Direction Nationale de la Santé

DNSV Direction Nationale des Services Vétérinaires
DPLM Division Prévention et Lutte contre la Maladie

FAO Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

GIPD Gestion Intégrée des Déprédateurs

GSCVM Groupement des Syndicats des Cotonculteurs et Vivriers du Mali

IERInstitut d'Economie RuralICVLaboratoire Central VétérinaireLNSLaboratoire National de la SantéOHVNOffice de la Haute Vallée du Niger

ON Office du Niger

OPAM Office des Produits Agricoles du Mali OPV Office de Protection des Végétaux

ORIAM Réseau des opérateurs d'intrants agricoles du Mali

CNLCP/PALUCP Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin/Projet Africain de Lutte

d'Urgence contre le Criquet Pèlerin

PAN-Mali Pesticide Action Network

PASP Projet Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes

PNP Plan National de Prévention POPs Polluants Organiques Persistants

PRODIMAL Société de fabrication de Produits Insecticides du Mali

PR-PICA Programme Régional de Protection Intégrée du Cotonnier en Afrique

SMPC Société Malienne des Produits Chimiques

SODEMA Société de détergents du Mali SUKALA Société Sucrière du Kala Supérieur

UNSCPC Union Nationale des Sociétés Coopératives de Producteurs de Coton

I. Contexte et justification

L'accumulation des stocks de pesticides est favorisée par divers facteurs au Mali:

- l'insuffisance du contrôle à l'importation des produits non autorisés et qui une fois repérés sur le territoire doivent être saisis et mis hors d'usage,
- les excédents réalisés sur les commandes ou des dons ; ces excédents ne sont pas utilisés avant leur date de péremption,
- les produits détériorés à la suite d'un entreposage inadéquat ou le mauvais état de leur emballage.

Pour mieux cerner la problématique de la gestion des pesticides de façon générale, il est nécessaire de mener l'analyse au niveau des différents segments du cycle de vie des pesticides. Le cycle de vie d'un pesticide va de l'expérimentation d'une nouvelle molécule à la destruction d'éventuels stocks de pesticides obsolètes. Dans l'élaboration du présent Plan national de prévention, le cycle de vie sera résumé en quatre grands segments :

- 1. Importation/Exportation
- 2. Transport/stockage/distribution & vente
- 3. Utilisation
- 4. Elimination

L'ensemble de ces segments du cycle de vie des pesticides est régi par des textes législatifs et réglementaires, aussi bien sur le plan national que sur le plan sous régional et international.

Le Mali est signataire de la Réglementation Commune aux Etats membres du Comité Inter Etats de Lutte contre la Sécheresse au Sahel (CILSS) sur l'homologation des pesticides qui a valeur de Convention. Il l'a ratifiée le 30 novembre 2001. Cette Réglementation Commune sur l'homologation des pesticides est relative à l'autorisation, la mise sur le marché, l'utilisation et le contrôle de matières actives et de produits formulés des pesticides dans l'ensemble des Etats membres du CILSS.

Le Comité Sahélien des pesticides (CSP) est l'organe chargé, au nom des Etats, de l'homologation des pesticides qui peuvent être utilisés dans les neuf pays. Il est opérationnel depuis 1994.

Avec la promulgation, le 02 août 1995, de la *loi nº 95-061* portant répression des infractions à la réglementation de l'homologation et du contrôle des produits agro pharmaceutiques et son **décret** d'application *nº 95-404/P-RM*, le Mali s'est doté d'instruments pour l'application des principaux textes régissant la gestion des pesticides.

Le Mali a ensuite procédé à l'élaboration de nombreux textes sur la mise en place des structures en charge de l'application et du contrôle de la réglementation. C'est vers la fin des années 1990 que les principales structures ont vue le jour, à savoir la Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN) et la Direction Générale de la Réglementation et du Contrôle (DGRC). Le Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP) est mis en place en 2002.

Avant l'adoption de *loi n° 95-061* par l'Assemblée Nationale, les textes législatifs et réglementaires au Mali se referaient au Conseil Phytosanitaire Inter-Africain de l'OUA (CPI/OUA devenu CPI/UA), au Code International de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides et enfin à la Réglementation commune du CILSS.

En dépit des nombreux efforts consentis par les autorités, on constate selon l'inventaire national entrepris par le Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (PASP-Mali), qu'il existe à travers tout le territoire plus de 860 tonnes de pesticides obsolètes et déchets apparentés (constitués d'emballages vides, de matériels, d'équipements et de sols contaminés). Ces produits et déchets sont dangereux pour la santé et l'environnement.

Le Programme Africain relatif aux Stocks de Pesticides obsolètes (PASP-Mali) est opérationnel depuis décembre 2006. Dirigé par une Cellule de coordination, il a comme principales composantes :

Composante 1 : Elimination de l'ensemble des stocks de pesticides inventoriés sur le territoire national ainsi que des déchets apparentés ;

Composante 2: Prévention de l'accumulation de stocks futurs par l'organisation et le renforcement des capacités des acteurs de la gestion des pesticides.

L'atelier national sur la prévention, organisé du 10 au 13 juillet 2007 à Bamako, s'inscrivait dans la mise en œuvre de la Composante 2 du PASP-Mali. Il visait la concertation élargie de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des pesticides en vue d'élaborer, de façon participative, un Plan national de prévention (PNP) de l'accumulation des pesticides obsolètes au Mali. Le Plan national de prévention servira à la Cellule de coordination de document de référence et de directive pour la planification et la mise en œuvre de la composante « Prévention de l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes » du PASP-Mali.

II. Objectif global

Le PNP doit permettre:

- **1.** d'identifier des activités et stratégies appropriées en vue de réduire l'utilisation et l'accumulation des pesticides et déchets apparentés et
- **2.** promouvoir des méthodes et techniques alternatives aux pesticides chimiques de synthèse.

III. Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques du Plan national de Prévention dans les différents segments du cycle de vie des pesticides sont :

- faire l'état des lieux de la réglementation par segment ;
- analyser les acquis et les contraintes dans l'application des textes législatifs et réglementaires et dans les activités de contrôle ;
- proposer des solutions d'amélioration des textes et de leurs modalités d'application ainsi que dans la gestion des pesticides ;
- identifier des actions prioritaires pour la mise en œuvre de la Composante Prévention de l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes du PASP-Mali.

1. Segment 1 : Réglementation et contrôle des produits à l'Importation/Exportation

Etat des lieux

L'importation ainsi que l'exportation des pesticides sont régies par des textes législatifs et réglementaires au Mali. Les importations de pesticides constituent la principale source d'approvisionnement du pays suite à la liquidation des deux sociétés locales de formulation des pesticides, la Société Malienne des Produits Chimiques (SMPC) et la Société de fabrication de Produits Insecticides du Mali (PRODIMAL).

Acquis

Plusieurs textes réglementent les importations de pesticides au plan national, sous régional et international. Les principaux textes sont :

- Loi n° 02-014 du 03/06/02 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali et le décret n° 02-306/P-RM du 03/06/02 fixant les modalités de son application ;
- Loi nº 95-061 du 02 août 1995 portant répression des infractions à la réglementation de l'homologation et du contrôle des produits agro pharmaceutiques, et son décret d'application n° 95-404/P-RM fixant les modalités de son application;
- Loi n° 89-61/AN-RM du 02 septembre 1989 portant répression de l'importation et du transit des produits toxiques ;
- Loi n°01- 062 du 04 juillet régissant la pharmacie vétérinaire et le décret n° 01-341/P-RM du 09 août 2001 fixant les modalités de son application ;
- Décret n° 90-355/P-RM portant fixation de la liste des déchets toxiques et les modalités d'application de la loi n° 89-61/ANRM;
- **Décret n° 505/P-RM** du 16 octobre 2000 portant réglementation du commerce extérieur;
- Arrêté n° 01-2699/MICT-SG fixant la liste des produits prohibés à l'importation et à l'exportation dont les pesticides (aldrine, dieldrine, endrine, heptachlore, chlordane hexachlobrobenzène, mirex, toxaphène, polychlorobiphényles (PCB), les pesticides non homologués par le Comité Sahélien des Pesticides);
- Décision n° 02-0033/MEATEU-SG fixant le quota annuel d'importation des substances appauvrissant la couche d'ozone;
- **Décision n° 02-0674/MAEP-SG** du 18/11/02 portant nomination des membres du Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP;
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination;
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et sur le contrôle de leurs mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique;
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs);
- Convention de Rotterdam portant sur le commerce et l'utilisation des produits chimiques dangereux;
- Code international de conduite de la FAO pour la distribution et l'utilisation des pesticides (bien qu'il ne soit pas contraignant).

Dans le tableau ci-dessous sont mentionnés les structures et services publics en charge de l'application des textes réglementaires et des activités de contrôle ainsi que les importateurs et autres partenaires impliqués dans l'importation des pesticides au Mali

Tableau 1: acteurs impliqués dans l'importation des pesticides au Mali

Contrôle	Importateurs	Partenaires/Utilisateurs
CNGP/DNA	CropLife / ORIAM	CMDT
DNSV	UNICEF	OHVN
DNCC	SODEMA	APCAM (GSCVM, UNSCPC)
Douanes	FAO	OPV
DNACPN	ONGs	CNLCP/PALUCP
Service de contrôle phytosanitaire	Projets/programmes	ON
Instituts de recherche (IER)	Vétérinaires privés	SUKALA~SA
	_	Ministère de la Santé
		Ministère de l'Elevage & de la Pêche
		Instituts de recherche/IER

Insuffisances/Contraintes

Les insuffisances/contraintes constatées dans la réglementation et le contrôle de l'importation des pesticides sont les suivantes :

- Les difficultés dans l'application des textes ;
- Les difficultés dans le contrôle, le suivi et l'évaluation des importations ;
- L'absence de politique nationale de mise en œuvre de plusieurs textes sous régionaux et internationaux.

Propositions d'amélioration d'ordre général

Il est fortement recommandé:

- > Que l'importation des pesticides soit réservée aux professionnels en la matière ;
- > Que les formalités d'importation soient clairement spécifiées (licence, agrément);
- Qu'un décret soit promulgué pour l'importation des pesticides à l'image du décret réglementant l'importation des produits pharmaceutiques;
- ➤ Que les documents de levée d'intention d'importation des pesticides portent certaines précisions telles que les noms commerciaux et ceux des matières actives, les concentrations, les doses d'utilisation :
- ➤ Qu'une baisse conséquente de la pression fiscale à l'importation soit accordée aux biopesticides afin de contribuer à la promotion des alternatives et partant réduire la dépendance vis-à-vis des pesticides chimiques de synthèse.

Actions prioritaires pour l'amélioration du segment Importation

- Action 1: Appuyer la relecture des textes et des documents d'intention d'importation;
- **Action 2**: Former les agents de la DNCC, de la Douane et du Contrôle Phytosanitaires, de la DNP, de la DNSV et des Organisations de producteurs;
- **Action 3 :** Diffuser périodiquement la liste des pesticides homologués et autorisés à l'importation à tous les acteurs impliqués, notamment les agents de contrôle et les importateurs;
- **Action 4**: Instaurer auprès de la DNCC et des Douanes un système de collecte des données et statistiques sur les importations des pesticides au Mali ;
- **Action 5**: Evaluer les besoins en matériels et équipements, équiper les structures/agents de contrôle phytosanitaire;
- **Action 6 :** Elaborer un texte interministériel pour la baisse de la pression fiscale à l'importation sur les biopesticides;
- Action 7: Redynamiser le CNGP pour qu'il émette des avis sur les demandes d'importation ou d'agrément et procède à l'évaluation annuelle des importations nationales;
- **Action 8 :** Appuyer l'application de la réglementation des pesticides à l'importation et à l'exportation.

2. Segment 2: Réglementation et contrôle dans les secteurs du « transport, du stockage et de la distribution/vente » des pesticides

Etat des lieux

Tout comme les importations, le segment « transport/stockage, distribution/vente » est réglementé par divers textes au Mali.

Acquis

A~ Niveau National

- Loi n° 02-014 du 03/06/02 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali et le décret n° 02-306/P-RM du 03/06/02 fixant les modalités de son application ;
- Loi nº 95-061 du 02 août 1995 portant répression des infractions à la réglementation de l'homologation et du contrôle des produits agro pharmaceutiques, et son décret d'application nº 95-404/P-RM fixant les modalités de son application;
- Loi nº 92-013/ANRM portant institution d'un système national de normalisation et de contrôle de qualité;
- Arrêté n° 02-2669/MAEP-SG déterminant les conditions de délivrance de l'agrément de revente des pesticides.

B- Niveau international

- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO),
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination ;
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et sur le contrôle de leurs mouvements transfrontières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique;
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs).

Insuffisances/contraintes

Les difficultés et contraintes constatées dans le segment transport/stockage/distribution et vente se situent aux niveaux suivants :

- Niveau textes législatifs et réglementaires :
 - Le peu de précision des textes se rapportant au transport & stockage des pesticides ;
 - ➤ Le manque de normes pour les infrastructures de stockage (il existe cependant des directives de la FAO mais qui ne sont pas appliquées);
 - Les déficits dans l'application des textes, dans les activités de contrôle et de suivi ;
 - L'absence de politique nationale pour la mise en œuvre de plusieurs textes sous régionaux et internationaux.

Par ailleurs, il existe de nombreuses difficultés en particulier dans les pratiques au niveau des secteurs stockage/distribution et vente des pesticides. Il s'agit entre autres :

- des difficultés dans l'estimation exactes des quantités et qualité des produits stockés ;
- des mauvaises conditions de stockage ;
- l'entreposage des pesticides avec d'autres produits dont les denrées alimentaires alimentaire;

- le non professionnalisme des revendeurs qui ignorent en général l'essentiel des précautions à prendre pour un bon stockage ;
- l'insuffisance de formation des magasiniers en gestion des magasins, des stocks et des situations d'urgence;
- l'insuffisance de matériels et d'équipements de protection individuelle et de sécurité;

Les structures de contrôle et tous les acteurs impliqués dans le segment « transport/stockage/distribution/vente du cycle de vie des pesticides sont mentionnés dans le tableau cidessous.

Tableau 2: Structures et acteurs impliqués dans le contrôle, le transport, stockage, distribution/vente des pesticides au Mali

Contrôle	Transport	Stockage/Distribution	Vente
Ministère Transport Ministère de la Sécurité Intérieure et de la Protection Civile (Direction Générale de la Police Nationale, Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, Direction Générale de la Protection Civile) Service de contrôle phytosanitaire CNGP DNSV LCV	CropLife ORIAM SODEMA ONGs Instituts de recherche Projets/programmes Transporteurs privés	CMDT, OHVN APCAM (GSCVM, UNSCPC) Office de Protection des Végétaux (OPV) CNLCP/PALUCP Office du Niger (ON) SUKALA-SA DNS/DHPS & DPLM DNSV DNPêche FAO CropLife- Mali	CMDT, OHVN APCAM (GSCVM, UNSCPC) SUKALA-SA CropLife- Mali ORIAM Revendeurs privés

Propositions d'amélioration d'ordre général:

Pour une meilleure réglementation de ce segment du cycle de vie des pesticides, il est indispensable de:

- réviser et d'adapter les textes sur les différentes composantes du segment ;
- appuyer l'application des textes disponibles et évaluer leurs impacts ;
- confier la gestion du segment aux professionnels qui utilisent des méthodes et logistiques appropriées,
- Appliquer les directives de la FAO en matière de construction d'infrastructure et de stockage des pesticides,
- Diffuser les Guides pratiques de CropLife sur le stockage et le transport des pesticides,
- Promouvoir les biopesticides.

Actions prioritaires pour l'amélioration du segment «transport, du stockage et de la distribution/vente » :

- Action 1: Diffuser les textes législatifs et réglementaires dans le secteur du transport des pesticides ;
- **Action 2**: Proposer aux structures en charge du transport & stockage de diffuser, d'améliorer et d'adapter des textes législatifs et réglementaires dans le secteur du transport & stockage des pesticides ;
- **Action 3**: Diffuser le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO);

- **Action 4**: Former le personnel concerné sur la protection et la sécurité au cours du transport des pesticides ;
- **Action 5**: Former des agents et magasiniers en gestion des stocks de pesticides et en techniques de protection et de sécurité;
- Action 6: Renforcer les capacités des services de contrôle et d'inspection;
- Action 7: Former les revendeurs détaillants en vue de leur professionnalisation;
- **Action 8**: Appuyer les activités de contrôle de qualité périodique des produits au niveau des magasins de stockage (avant, pendant et à la fin de l'entreposage).

3. Segment 3: Réglementation et contrôle de l'utilisation des pesticides (Réduction de l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse et promotion des méthodes alternatives)

Etat des lieux

L'utilisation des pesticides est réglementée au Mali. De nombreux efforts sont également déployés en faveur de l'utilisation rationnelle des pesticides. La recherche de méthodes alternatives à l'utilisation des pesticides chimiques de synthèse est assurée par les instituts de recherche et des projets et programmes, tels la Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD), la Gestion Intégrée des Vecteurs de Maladies (GIVM) qui œuvrent également à leur promotion.

Acquis en matière de législation et réglementation

- Loi n° 02-014 du 03/06/02 instituant l'homologation et le contrôle des pesticides en République du Mali et le décret n° 02-306/P-RM du 03/06/02 fixant les modalités de son application ;
- Loi nº 95-061 du 02 août 1995 portant répression des infractions à la réglementation de l'homologation et du contrôle des produits agro pharmaceutiques, et son décret d'application nº 95-404/P-RM fixant les modalités de son application;
- Arrêté n° 02-2669/MAEP-SG déterminant les conditions de délivrance de l'agrément de revente des pesticides ;
- Arrêté interministériel nº 06-1362/MEP/MS-MIC-SG du 27 juin 2006 autorisant l'utilisation des désinsectisant pour le traitement du poisson séché et fumé au Mali;
- Convention phytosanitaire inter Africaine (CPI-OUA): 1967,
- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO) : 1985;
- Convention de Rotterdam portant sur le commerce et l'utilisation des produits chimiques dangereux
- Convention Internationale pour la protection des végétaux (CIPV): 1979 AD: 1987,
- Directives de Londres sur les produits chimiques industriels et de consommation 1987.

Insuffisance/contraintes

Ce sont:

- La méconnaissance des textes par les utilisateurs ;
- L'insuffisance de l'application des textes en vigueur ;
- L'absence de normes nationales et l'insuffisance dans le contrôle et l'application des normes (internationales) adoptées ;
- La non application des mesures de prévention avant, en cours et après l'utilisation des pesticides ;
- La non implication des utilisateurs / producteurs dans l'élaboration des textes les concernant.

Les structures de contrôle et les acteurs impliqués dans l'utilisation des pesticides et des méthodes alternatives sont mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 3: Structures et acteurs impliqués dans l'utilisation des pesticides au Mali

Contrôle	Utilisation/vulgarisation	Promotion de méthodes alternatives

	1	
• DNA	CMDT, OHVN	Programme GIPD
• DNACPN	• OPV	Programme GIVM
• DNSV	CNLCP/PALUCP	PAN-Mali
Service de contrôle phytosanitaire	• ON	• IER
• CNGP	SUKALA~SA	• ICRISAT
	DNS/DHPS & DPLM	• CMDT
	• DNSV	CNLCP
	DNPêche	
	CMDT, OHVN	
	PAN~Mali	
	• DNSV	
	Sasakawa Global 2000	
	• IER	
	• ICRISAT	
	• FAO	
	APCAM (GSCVM, UNSCPC)	
	,	

Propositions d'amélioration d'ordre général:

Pour une meilleure réglementation du segment « utilisation des pesticides et promotion des alternatives », il est indispensable de procéder à:

- La traduction des textes législatifs et réglementaires en langues locales pour leur diffusion auprès des utilisateurs ;
- La formation, l'information et la sensibilisation sur l'application correcte des textes en vigueur ;
- L'élaboration de normes pratiques d'utilisation des pesticides ;
- L'implication des acteurs du segment (revendeurs, utilisateurs, partenaires au développement) dans le suivi et l'évaluation des impacts de l'utilisation des pesticides.

Actions prioritaires pour l'amélioration du segment « Utilisation des pesticides et promotion des alternatives »:

- **Action 1:** Diffuser les textes législatifs et réglementaires en vigueur et sensibiliser les utilisateurs sur leur application ;
- Action 2: Elaborer et diffuser des supports d'information et de sensibilisation sur les risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques;
- Action 3: Vulgariser le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO);
- Action 4: Diffuser, vulgariser, susciter l'utilisation des produits alternatifs aux pesticides chimiques de synthèse comme les biopesticides;
- Action 5 : Capitaliser les résultats de la Lutte étagée ciblée (LEC) et du Traitement sur seuil (TS) sur le cotonnier et de la GIPD en vue de réduire de façon conséquente l'utilisation de pesticides dans la culture du coton ;
- Action 6: Elaborer des guides de bonnes pratiques agricoles;
- **Action 7 :** Informer et sensibiliser les groupes cibles sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et à la mauvaise gestion des emballages vides ;
- Action 8: Elaboration de normes nationales !!!
- **Action 9**: Mettre en place un système d'enregistrement et de prise en charge des cas d'intoxication par les pesticides,
- **Action 10 :** Créer une base centrale de données sur les intoxications liées aux pesticides au Mali.

4. Segment 4 : Elimination des stocks obsolètes de pesticides et des emballages vides

Etat des lieux

L'élimination des stocks de pesticides obsolètes et la gestion des emballages vides constituent un problème sérieux au Mali. C'est seulement entre 2004 et 2006 que le secteur a bénéficié d'un inventaire exhaustif de ces produits et déchets apparentés couvrant l'ensemble du territoire national. Contrairement aux autres segments traités plus haut, il existe au plan national très peu de textes spécifiques au domaine de l'élimination des pesticides obsolètes et déchets apparentés. Par ailleurs, on note une insuffisance dans l'élaboration de plans nationaux pour la mise en œuvre des différentes conventions et autres réglementations au plan sous régional et international.

Acquis

Lois

- Loi n°01-020/AN-RM du 30 mai 2001 relative aux pollutions et aux nuisances;

Décrets

- Décret 07-135/P-RM fixant la liste des déchets dangereux ;
- **Décret n° 90-355/P-RM** portant fixation de la liste des déchets toxiques et les modalités d'application de la loi n° 89-61/ANRM;
- Décret n°01-394/P-RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des déchets solides;
- Décret n°01~395/P~RM du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des eaux usées et des gadoues ;
- **Décret n°01~397/P-RM** du 06 septembre 2001 fixant les modalités de gestion des polluants de l'atmosphère.

Conventions

- Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides (FAO);
- Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux et de leur élimination ;
- Convention de Bamako sur l'interdiction d'importer des déchets dangereux et sur le contrôle de leurs mouvements transfrontalières et la gestion des déchets dangereux produits en Afrique;
- Convention de Stockholm sur les Polluants Organiques Persistants (POPs);
- Convention de Rotterdam portant sur le commerce et l'utilisation des produits chimiques dangereux.

Insuffisances/contraintes

Ce sont:

- Les contraintes rencontrées dans l'application des textes législatifs et réglementaires ;
- L'insuffisance de politique et de plan national de mise en œuvre de certaines conventions comme c'est le cas des Conventions de Bâle et de Bamako;
- L'insuffisance de la formation des acteurs impliqués dans l'élimination des pesticides obsolètes et des emballages vides ;
- Le manque de moyens humains et matériels dans la gestion de ces déchets ;
- L'absence de système de collecte et de regroupement des emballages vides ;
- Le manque de stratégie nationale d'élimination des stocks de pesticides obsolètes et des emballages vides.

Tableau 4: Structures et acteurs impliqués dans l'élimination des stocks de pesticides obsolètes et des emballages vides au Mali

Dénomination acteurs	Structures
Services techniques de contrôle	DNA, DNACPN, DGPC, DNSV

Fournisseurs de pesticides	CropLife, ORIAM, APCAM, opérateurs privés
Utilisateurs étatiques	CMDT, OHVN, OPV, CNLCP/PALUCP, ON, DNS/DHPS &
Offisaleurs etatiques	DPLM, DNSV
Industries, Société civile	CropLife, ORIAM, PAN-Mali (associations/ONG)
Autres partenaires	FAO, PR-PICA (Programme Régional de Protection Intégrée du
Autres partenaires	Cotonnier en Afrique)

Atouts pour la gestion des pesticides obsolètes et des emballages vides

Elles sont principalement au nombre de deux :

- L'existence d'une unité de rinçage et de broyage des emballages métalliques au sein du Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP);
- L'accompagnement des activités de renforcement des capacités de gestion et des acteurs par les partenaires techniques et financiers notamment à la faveur de la lutte anti-acridienne;

Actions prioritaires à mener dans le domaine de l'élimination des stocks de pesticides obsolètes et des emballages vides :

- **Action 1**: Élaborer et mettre en œuvre une stratégie nationale d'élimination des stocks de pesticides obsolètes et des emballages vides ;
- **Action 2**: Informer et sensibiliser le public et les acteurs sur les dangers des pesticides obsolètes et des emballages vides ;
- Action 3: Former le personnel de l'encadrement agricole des structures et sociétés les associations et groupements de producteurs sur la collecte et la centralisation des emballages vides ;
- Action 4: Mettre en place une filière durable de collecte et de regroupement des emballages vides ;
- **Action 5 :** Mettre en place une unité de rinçage, de broyage et de recyclage des emballages plastiques ;
- Action 6: Mobiliser les reliquats des fonds de la lutte anti-acridienne auprès des partenaires techniques et financiers pour financer des activités d'organisation et de renforcement des capacités des acteurs dans le processus d'élimination des pesticides obsolètes et des emballages vides ;
- Action 7: Former les agents des services techniques dans la sauvegarde et la sécurisation des stocks et des sites ;
- **Action 8:** Former les agents techniques et les utilisateurs dans la gestion des emballages vides ;
- Action 9: Former des formateurs en suivi communautaire sur les risques liés aux emballages vides de pesticides;
- **Action 10:** Organiser un voyage d'échange d'informations et d'expériences sur la gestion des emballages vides dans un autre pays ;
- Action 11: Equiper les agents et magasiniers en équipements de protection individuelle et en matériels de réduction des risques posés par les pesticides obsolètes et déchets apparentés;

Tableau 5 : Activités prioritaires à financer par le PASP-Mali dans la mise en œuvre du Plan national de prévention de l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes (incluant des activités pour l'amélioration de la gestion des pesticides et des emballages vides) au Mali

Domaine d'action	Objectifs	Activité	Groupes cibles	Estimation Période	Responsables/Partenaires d'exécution
	améliorer les textes réglementaires sur les pesticides à l'importation	Appui à la relecture des textes et des documents d'intention d'importation	DNCC, Douanes	fin 2007	CC/Consultant
Renforcement de capacités institutionnelles	mieux identifier et classer les pesticides	Formation des agents de la DNCC, de la Douane et du Contrôle Phytosanitaires sur la gestion des pesticides	DNCC, Douanes, agents de contrôle phytosanitaire	Octnov.2007	CC, CNGP, consultant
Institutionnenes	favoriser l'importation et la compétitivité des biopesticides	Elaboration d'un texte interministériel pour la baisse de la pression fiscale à l'importation sur les biopesticides	Ministères : Finances, Environnement, Agriculture et Santé	début 2008	Consultant en collaboration du Ministères : Finances, Environnement, Agriculture et Santé
	améliorer le contrôle des pesticides à l'importation	Appui à l'application de la réglementation des pesticides à l'importation et à l'exportation.	DNCC, Douane, agents de contrôle phytosanitaire, CNGP	à partir de janv. 2008	Douanes, Contrôle Phytosanitaire, DNCC, DNSV
Renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles	renforcer le contrôle et minimiser l'importation des pesticides non autorisés	Redynamisation du CNGP pour qu'il émette des avis sur les demandes d'importation ou d'agrément et procéder à l'évaluation annuelle des importations nationales	CNGP	Sept – déc. 2007	PASP-Mali, CNGP et Groupe de travail prévention, PALUCP
Renforcement de capacités organisationnelles	Assurer une traçabilité des pesticides importés (quantités et nature)	Instauration auprès de la DNCC et des Douanes d'un système de collecte des données et de statistiques sur les importations des pesticides au Mali	DNCC, Douanes	à partir de janvier 2008	CC, DNCC, Douanes, Groupe travail prévention (GTP), CNGP
Renforcement de capacités matérielles	améliorer la qualité du contrôle des pesticides	Evaluation des besoins en matériels et équipements, dotation en équipement des structures/agents de contrôle phytosanitaire	Douane, CNGP, agents de contrôle phytosanitaires	Evaluation: Janv fév. 2008 Equipements: à partir de mars 2008	CC, GTP, CNGP
Information et sensibilisation	mettre à jour continuellement les documents de contrôle et d'inspection	Diffusion périodiquement de la liste des pesticides autorisés à l'importation	Douanes, agents de contrôle phytosanitaire, CNGP, autres acteurs impliqués	à partir de janvier 2008	CC, CSP, CNGP

Renforcement de capacités didactiques/Information et sensibilisation	rendre le code international de conduite accessible et compréhensible pour une bonne conduite dans la distribution et l'utilisation des pesticides	Traduction du Code international de conduite sur l'utilisation des pesticides (FAO) et distribution aux acteurs intéressés	Acteurs impliqués dans la gestion des pesticides ne maîtrisant pas le français	Traduction: Oct.~ Déc. 2007	CC, consultant, GTP
	minimiser les risques liés aux transports des pesticides	Formation du personnel sur la protection et la sécurité au cours du transport des pesticides	Transporteurs privés	à partir de janv. 2008	CC, DNT, DNPC, DGPN, DGGN, DGPC
Renforcement des capacités organisationnelles et logistiques	minimiser les risques liés à la gestion des pesticides	Formation des agents et magasiniers en gestion des stocks de pesticides	Magasiniers et autres agents impliqués dans la gestion des stocks	à partir mars 2008	СС
	minimiser les risques et dangers liés à la gestion des pesticides	Formation des agents et des magasiniers en techniques de protection et de sécurité	Magasiniers et autres agents impliqués dans la gestion des stocks	à partir mars 2008	CC, DGPC
Renforcement des capacités	améliorer le système de contrôle de l'application des textes réglementaires	Formation des services de contrôle et d'inspection dans l'application des textes	Douane, agents de contrôle phytosanitaire, CNGP	à partir déc. 2007	CC, CNGP
institutionnelles et matérielles	respecter la réglementation en vigueur	Formation revendeurs détaillants	revendeurs détaillants	Nov. 2007	CC, consultants, CropLife
Renforcement de capacités techniques et logistiques	contrôler la qualité des pesticides à leur réception et suivre l'évolution de leur état	Appui au contrôle de qualité périodique des produits au niveau des magasins de stockage (avant, pendant et à la fin de l'entreposage)	CMDT, OHVN, OPV, CNLCP, DNS, DNSV, DNP etc.	Selon le besoin I	CC, LCV, propriétaires des Structures
Information/sensibilisation	minimiser les risques liés aux transports des pesticides	Diffusion des textes législatifs et réglementaires dans le secteur du transport des pesticides	Importateurs, transporteurs privés	à partir de janv. 2008	CC, agents contrôle phytosanitaire, CNGP
Renforcement de capacités matérielles/didactique, information et sensibilisation	minimiser les risques liés à l'utilisation des pesticides	Elaboration et diffusion des supports sur les risques liés à l'utilisation des pesticides chimiques	Structures d'encadrement, Utilisateurs, groupements de producteurs, ONG	à partir janv. 2008	CC, PAN-Mali, ONG, GIPD
Information et sensibilisation	respecter la réglementation sur l'utilisation des pesticides	Diffusion des textes législatifs et réglementaires en vigueur et sensibilisation des utilisateurs sur leur application	Utilisateurs, groupements de producteurs	à partir janv. 2008	CC, CNGP, PAN- Mali, GIPD
	réduire la dépendance aux pesticides chimiques de synthèse	Diffusion et vulgarisation des méthodes alternatives comme les biopesticides	Structures d'encadrement, Utilisateurs, groupements de producteurs, ONG	à partir mars 2008	CC, PAN-Mali, ONG, CNLCP

Renforcement des capacités techniques/ information sensibilisation	réduire la dépendance aux pesticides chimiques de synthèse	Consolidation des méthodes « Lutte Etagée Ciblée (LEC) et Traitement sur Seuil (TS) »	Utilisateurs, groupements de producteurs, ONG	à partir janv. 2008	CC, ONG, CMDT/OHVN
Renforcement des capacités techniques, matérielles et didactiques	produire des outils didactiques pour une bonne utilisation des pesticides	Elaboration et diffusion des guides de bonnes pratiques agricoles	Structures d'encadrement, Utilisateurs, groupements de producteurs, ONG	Oct déc. 2008	CC, DNA, ONG, GIPD
	réduire l'accumulation des stocks de pesticides	Appui aux utilisateurs (structures étatiques et groupements de producteurs) dans l'estimation des besoins réels en pesticides	Structures d'encadrement, Utilisateurs, groupements de producteurs, ONG	à partir janv. 2008	CC, consultant
	réduire l'accumulation des stocks de pesticides	Appui aux structures publiques pour le développement de stratégies adaptées d'approvisionnement en pesticides	OPV, DNA, CNLCP, CMDT, OHVN, APCAM, DNS	à partir janv. 2008	CC en collaboration avec les structures partenaires
Renforcement des capacités techniques et organisationnelles	collecter les données phytosanitaires en vue d'estimer les besoins réels en pesticides	formation et appui aux agents de prospection phytosanitaire	OPV, ON, CNLCP, CMDT, OHVN, APCAM	Novdéc. 2007	CC, consultant
	collecter les données et suivre l'évolution des intoxications par les pesticides	Mise en place d'un système d'enregistrement des cas d'intoxication par les pesticides	magasiniers, utilisateurs, populations proches des dépôts et/ou champ d'application des pesticides	à partir janv. 2008	CC, DNS, DNSV, LCV, LNS, ANSSA
	produire des statistiques fiables sur les intoxications par les pesticides	Création d'une base de données sur les intoxications au Mali	CC, Consultant	à partir janv. 2008	CC, DNS, OPV, CNLCP, LCV, ANSSA, LNS, DNSV, DNS
Information et sensibilisation	minimiser les risques liés à l'utilisation des pesticides	Information et sensibilisation des groupes cibles sur les risques liés à l'utilisation des pesticides et à la mauvaise gestion des récipients vides	Structures d'encadrement, Utilisateurs, groupements de producteurs, ONG	continue	CC, PAN-Mali, ONG, CNLCP/QUEST
	minimiser les risques liés aux pesticides obsolètes et emballages vides	Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie nationale d'élimination des stocks de pesticides obsolètes et des emballages vides	CC, DNACPN, DGPC	Jan.~ mars 2008	CC, FAO, Consultant
	minimiser les risques liés aux emballages vides	Formation de l'encadrement technique des associations et groupements de producteurs sur la collecte et la centralisation des emballages vides	CMDT, OHVN, OPV, CNLCP, DNS, DNSV, DNP	à partir mars 2008	CC, FAO, ONG
Renforcement des capacités techniques et	minimiser les risques liés aux emballages vides	Mise en place d'une filière durable de collecte et de regroupement des emballages vides	Structures publiques et privées impliquées dans la distribution et l'utilisation des pesticides	à partir avril 2008	CC, DNACPN, OPV, CNLCP, CMDT, OHVN
organisationnelles	minimiser les risques de contamination et d'intoxication	Former les agents des services techniques dans la sauvegarde et la sécurisation des stocks et des sites	Agents des services techniques	mi~ 2008	CC, FAO, consultant
	minimiser les risques de contamination et d'intoxication	Formation des agents techniques et des utilisateurs dans la gestion des emballages vides	Agents techniques et utilisateurs de pesticides	à partir avril 2008	СС
	collecter des informations et Minimiser les risques de contamination et d'intoxication	Formation des formateurs en suivi communautaire sur les risques liés aux emballages vides	Agents formateurs	à partir mars 2008	CC, ONG
Renforcement des	minimiser les risques liés aux	Mise en place d'une unité de rinçage et de broyage des	OPV, CNLCP	à partir janv.	CC, FAO, CNLCP,

18

capacités techniques et	emballages vides	emballages plastiques		2008	OPV
matérielles	protéger le personnel	Equipement des agents et magasiniers en matériels de protection individuelle	Agents et magasiniers	à partir janv. 2008	СС
	acquérir des outils et méthodologies appropriés pour une gestion rationnelle des emballages vides	Voyage d'échange sur la gestion des emballages vides dans un autre pays	СС	à déterminer !	СС
Renforcement des capacités financières du PASP-Mali	accroître les fonds alloués à l'élimination des pesticides obsolètes et des emballages vides	Mobilisation des reliquats des fonds de la lutte anti-acridienne auprès des partenaires pour le financement des activités d'organisation et de renforcement des capacités des acteurs dans le processus d'élimination des pesticides obsolètes et des emballages vides	CNLCP	mi~ 2008	CC, CNLCP, partenaires techniques et financiers
Information et	minimiser les risques liés aux pesticides obsolètes et emballages vides	Information et sensibilisation du public et des acteurs sur les dangers des pesticides obsolètes et des emballages vides	Large public	continue	CC, PAN-Mali, ONG
sensibilisation	minimiser les risques de contamination et d'intoxication	Information et sensibilisation du grand public sur les dangers liés aux pesticides obsolètes et emballages vides	Large public	Continue !	CC, PAN-Mali, ONG

5. Fonctionnement et Suivi/évaluation du plan national de prévention

Le suivi et l'évaluation des résultats de la mise en œuvre du Plan national de prévention seront assurés par la Cellule de coordination (CC) sous la supervision du spécialiste en prévention de l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes et de son homologue de la DNACPN. Ils seront appuyés par le **Groupe de travail Prévention** (GTP) mis en place par l'atelier national sur la prévention et composé de 16 membres. Le GTP est constitué de représentants des principales structures impliquées dans la gestion des pesticides au Mali. Il est complété par des personnes ressources qui interviennent également dans la gestion des pesticides. La liste des membres du GTP et des personnes ressources est annexée à la fin du présent document.

Chaque membre du GTP servira de « **point focal** » pour sa structure. A ce titre, il sera chargé de transmettre à la CC les informations pertinentes concernant sa structure ainsi que sur les activités de gestion des pesticides qui y sont menées.

Le GTP se réunira une (1) fois par trimestre et examinera l'évolution de la mise en œuvre du PNP. Les réunions du GTP seront convoquées, organisées et prises en charge par la CC. Le GTP fera des observations et des recommandations pour l'atteinte des objectifs de la Composante Prévention du PASP Mali. En retour, la CC et le Comité de pilotage du PASP-Mali informeront le GTP sur les résultats du projet et sur les modifications éventuelles apportées au PNP en cours d'exécution.

Dans la mise en œuvre du PNP, la CC analysera les différentes causes de l'accumulation des stocks de pesticides obsolètes et fera le point sur l'accumulation sur une base annuelle. Pour ce faire, elle s'appuiera en premier lieu sur les informations fournies par les membres du GTP et par les personnes ressources sur les stocks de pesticides (commandes, distribution, utilisation, stocks restants, etc.). Ces informations seront traitées et complétées par une série d'inventaires au niveau des principales structures concernées mais également auprès d'autres structures et détenteurs de stocks de pesticides qu'ils soient publics ou privés.

Les activités proprement dites de prévention de l'accumulation des pesticides obsolètes et déchets apparentés consisteront en ce qui suit :

- 1. Le renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et techniques des structures et acteurs impliqués dans la gestion des pesticides. Aux plans matériel et financier, des appuis spécifiques seront nécessaires pour certaines missions dans le cadre de la prévention. Ces différents types de renforcement seront principalement effectués sous forme de formation, de recyclage et de participation à des rencontres et ateliers ;
- **2.** L'information et la sensibilisation sur les différents aspects de la gestion rationnelle des pesticides et des emballages vides ainsi que sur la législation/réglementation en vigueur à travers des brochures, des programmes et magazines radio- et télédiffusés, etc.,
- **3.** L'information et la sensibilisation sur les méthodes alternatives aux pesticides chimiques dangereux et sur leur utilisation dans les différentes filières agricoles.

	MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL PREVENTION (GTP)			
1	Office de Protection des Végétaux (OPV)	Salif DIARRA		
2	Centre National de Lutte contre le Criquet Pèlerin /Projet Africain de Lutte contre le Criquet Pèlerin (CNLCP/PALUCP)	Toumani SIDIBÉ		
3	Direction Nationale de l'Assainissement et du Contrôle des Pollutions et des Nuisances (DNACPN)	Balla SISSOKO		
4	Direction Nationale de l'Agriculture (DNA)	Bokary TIMBO		
5	Direction Nationale de la Santé (DNS)	Moussa SOW		
6	Direction Nationale de la Pêche (DNP)	Ousmane DIALLO		
7	Direction Nationale des Services Vétérinaires (DNSV)	Mamadou OUATTARA		
8	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)	Baba Antoine BERTHÉ		
9	Office des Produits Agricoles du Mali (OPAM)	Issa TRAORÉ		
10	DOUANES	Hamidou DJIRÉ		
11	Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT)	Ousmane CISSÉ		
12	Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN)	N'Dò KONÉ		
13	CropLife-Mali	Sablé DIARRA		
14	Pesticides Action Network (PAN-Mali)	Sory BAMBA		
15	HELVETAS-Mali	Mamadou DIALLO		
16	Laboratoire Central Vétérinaire (LCV)	Mamadou TRAORE		

LISTE DES PERSONNES RESSOURCES DU GTP

LIGHT DEG I ENDOMNED REGOCORCES DO GIT		
1	Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)	Maharafa TOUNKARA (Hamidou DAO)
2	Réseau des Opérateurs d'Intrants Agricoles du Mali (ORIAM)	Issa KEITA
3	Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs (GIPD)	Souleymane COULIBALY
4	Alliance au Mali pour l'Environnement (AMEN)	Bakary BALLO
5	Institut d'Economie Rurale (IER)	Idrissa TÉRÉTA
6	Laboratoire National de la Santé (LNS)	Mamadou NIENTAO
7	Direction Générale de la Protection Civile (DGPC)	Col Bah SAMAKÉ
8	Comité National de Gestion des Pesticides (CNGP)	Abdramane SIDIBÉ